



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24900/Add.36
16 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**NOTE VERBALE DATEE DU 15 AVRIL 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL**

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil de sécurité, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur d'apparentes violations de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 12 et le 14 avril 1993, il semble que quatre vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera dans l'annexe à la présente note des précisions sur la date, l'heure et l'itinéraire de ces vols.

180493

ANNEXE
Vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine
sans autorisation de la FORPRONU
(12-14 avril 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
517	12 avril	13 h 48	13 h 54	Les AWACS ont repéré un aéronef à 1 mille marin au sud-est de Bileca. L'appareil a fait route au sud-est pendant 10 milles marins avant de disparaître de l'écran radar. Il a été vu la dernière fois près de la ligne de démarcation de la zone d'exclusion aérienne. Le signal a été perçu à l'origine dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	150° 150 noeuds 3 500 pieds
518	13 avril	07 h 49	08 h 09	Les AWACS ont signalé un aéronef à 1 mille marin au nord-ouest de Banja Luka, qui a fait route vers l'est sur 2 milles marins avant de faire route vers le nord sur 7 milles marins et de disparaître de la couverture radar à 9 milles marins au nord nord-est de la ville. Ce signal, évalué comme étant celui d'un hélicoptère, a été repéré dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	10° 160 noeuds Inconnue
519	13 avril	07 h 51	07 h 56	Les AWACS ont signalé un aéronef à 3 milles marins au nord de Banja Luka, qui a fait route vers le sud sur 2 milles marins avant de disparaître de la couverture radar au-dessus de la ville. Ce signal, évalué comme étant celui d'un hélicoptère, a été repéré à l'origine dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	180° 150 noeuds Inconnue
520	13 avril	17 h 24	17 h 37	Les AWACS ont signalé un aéronef à 6 milles marins à l'ouest de Mostar, faisant route vers le sud-est avant de disparaître de la couverture radar à 15 milles marins au nord nord-est de Bileca. Ce signal, évalué comme étant celui d'un avion, a été repéré à l'origine dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	120° 250 noeuds 20 700 pieds
				[14 avril : aucune violation signalée]	